

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIERES

(Dordogne)

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mars 2017

L'an deux mil dix sept, le quatorze mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mars 2017 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude (mandataire Mme DRZEWIECKI-KLINGLER), M. CORTEZ Francis (mandataire M. Jean-Pierre CLUZEAU), Mme ATTINGRE Dominique, M. GARCIA Christian, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, M. VANDROUX Jean-Charles, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire Mme GAYET), Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe (mandataire M. SCHRICKE), Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, directeur des services techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Charles VANDROUX

M. le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMBERS

Séance du 14 mars 2017

2017/08

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Abdelhamid EL MOUEFFAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu' en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

Qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré prend acte des orientations budgétaires par 7 abstentions et 22 voix pour.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,



Jean-Pierre ROUSSARIE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
<u>PARTIE 1</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	5
II. CONTEXTE NATIONAL	5
II.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	5
II.2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT	6
II.3. IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉFICITS PUBLICS.....	6
III. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	7
III.1. NIVEAUX D'ÉPARGNES.....	7
III.2. ÉTAT DE LA DETTE.....	8
III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	9
IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017	11
IV.1 RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ESTIMÉ	11
IV.2 HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2017	11
IV.2.1. FONCTIONNEMENT	11
IV.2.2. INVESTISSEMENT	15
<u>PARTIE 2</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	19
<u>PARTIE 3</u> - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE	20

INTRODUCTION

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB). Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs. L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document sera rendu public sur le site internet de la ville pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

- PARTIE 1 - Orientations budgétaires 2017 du budget principal
- PARTIE 2 - Orientations budgétaires 2017 du budget annexe assainissement
- PARTIE 3 - Orientations budgétaires 2017 du budget annexe lotissement Bellevue

PARTIE 1 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 **DU BUDGET PRINCIPAL**

Accusé de réception en préfecture
024201241-8420170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Engagements pour la période 2014-2020 :

- Période 2014-2017 : Gestion rigoureuse des finances :

- Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

- Période 2017-2020 : Investissement dans des équipements structurants :

- Cadre de vie : voirie et bâtiments
- Programme de politique de la ville

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué par la baisse des dotations de l'État, les orientations du budget 2017 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Conforter les recettes de fonctionnement ;
- Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

II. CONTEXTE NATIONAL

II.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Une croissance modérée

En 2017, la perspective de croissance pour la France est estimée à 1,3 % selon le FMI, la Banque de France et l'OCDE. La Commission européenne avance plutôt le chiffre de 1,4% l'an prochain, en raison notamment des taux d'intérêts qui restent bas et d'une reprise de la croissance dans la zone euro.

Des taux d'intérêt à un niveau faible

Les taux à court terme restent à un niveau très faible en 2017 selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne.

L'inflation en hausse

L'énergie et l'alimentation font évoluer à la hausse les prévisions de taux d'inflation en 2017. Selon la Banque de France, après un niveau faible en 2016 (0,3 %), l'inflation se redresserait progressivement à 1,2 % en 2017. La hausse du prix des produits pétroliers serait le principal facteur de reprise de l'inflation en 2017.

Le taux de chômage en légère baisse en 2017

Concernant le marché du travail, la Commission européenne estime que grâce à la reprise économique et au soutien des politiques de l'emploi (CICE, plan emploi...), le taux de chômage reculerait en dessous de 10% en 2017.

II.2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En 2017, l'État reconduit les mécanismes applicables en 2016 pour la contribution au redressement des comptes publics. La baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017, continuera de peser sur les finances des collectivités.

Les collectivités locales sont confrontées en 2017 à une baisse de la DGF de 2,63 Md€.

La contribution sera de 725 M€ pour les communes.

II.3. IMPACT DE LA REDUCTION DES DEFICITS PUBLICS

Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis 2014, la baisse cumulée de la dotation forfaitaire représente 539 867 €, équivalent à environ -5,5 % des recettes.

En 2017, pour la ville de Coulounieix-Chamiers, cette contribution au redressement des comptes publics nationaux conduit à une diminution estimée de recettes de 92 380 €.

La réforme de la DGF qui aurait du permettre une plus grande lisibilité et équité entre collectivités, tout en encourageant les mutualisations est reportée.

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Péréquation verticale : DSR et DNP

En 2017, l'État reconduit la progression des crédits 2016 de dotations de péréquation (+180 M€ de DSR/ +180 M€ de DSU / stabilité de la DNP) financées par les écrêtements internes de la DGF et par les variables d'ajustement.

La péréquation horizontale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Au titre de la péréquation dite « horizontale », les collectivités dites « riches » abondent un fonds en direction de celles jugées « pauvres ». L'enveloppe globale de 1 Md€ du FPIC est gelée.

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Concernant le FCTVA, un élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics a été adopté pour des travaux engagés à compter du 01/01/2016 qui produiront des recettes supplémentaires de FCTVA l'année n+2, soit en 2018.

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

III.1. NIVEAUX D'EPARGNES

Le tableau suivant représente les niveaux d'épargne de 2014 à 2016 :

NIVEAUX D'EPARGNES	2014	2015	2016
Épargne de gestion	1 162 853	1 676 501	1 887 307
Épargne brute	738 131	1 288 028	1 530 792
Épargne nette	-347 443	202 453	485 163

Ce tableau montre que l'épargne brute a progressé de 48 % entre 2014 et 2016 pour atteindre 1,53 millions d'euros en 2016.

En 2016, la commune enregistre une épargne nette en forte amélioration à hauteur de 485 163 €.

III. 2. ETAT DE LA DETTE

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Encours et annuité de la dette en 2016

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2016 était de **9 747 937,86 €** alors qu'il était de 10 183 262,79 € au 31/12/2015.

Répartition de la dette par nature :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	30 %	0,33 %
Taux fixe simple	51 %	4,41 %
Barrière simple	19 %	4,41 %

Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2017 :

Banques	Encours	Pourcentage
Arkea	10 755,69	0,11 %
Syndicat Électrification	38 611,13	0,40 %
BCME	314 435,75	3,22 %
Banque Postale	337 397,34	3,46 %
Caisse des dépôts	624 645,34	6,41 %
Crédit Agricole	1 196 344,83	12,27 %
Banque Populaire	1 248 704,57	12,81 %
Caisse d'Épargne	1 639 355,11	16,82 %
Dexia	4 337 688,10	44,50 %
TOTAL	9 747 937,86	100 %

En 2017, le montant prévisionnel de l'annuité est de 370 000 € pour la part des intérêts et de 1 050 000 € pour la part du capital (soit une annuité totale de 1 420 000 €), en ajoutant les échéances de remboursement d'un emprunt nouveau de 500 000 € sur 15 ans.

Profil pluriannuel de la dette du budget principal

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception en préfecture : 17/03/2017

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	
2015	1 469 410,32	1 080 255,65	388 473,63	681,04	10 183 337,50
2016	1 402 665,94	1 045 574,67	357 091,27	0,00	9 747 937,86
2017	1 334 105,82	986 908,72	347 197,10	0,00	8 761 029,14
2018	1 254 201,76	932 273,34	321 928,42	0,00	7 828 755,80
2019	1 124 183,73	833 277,42	290 906,31	0,00	6 995 478,38
2020	1 077 979,62	817 032,99	260 946,63	0,00	6 178 445,39
2021	1 005 115,62	771 193,44	233 922,18	0,00	5 407 251,95
2022	1 012 088,07	801 708,80	210 379,27	0,00	4 605 543,15
2023	929 463,26	805 510,17	123 953,09	0,00	3 800 032,98
2024	748 687,67	603 655,04	145 032,63	0,00	3 196 377,94
2025	781 899,18	657 314,40	124 584,78	0,00	2 539 063,54
2026	686 388,15	588 853,51	97 534,64	0,00	1 950 210,03
2027	619 978,90	546 084,22	73 894,68	0,00	1 404 125,81

Évolution du ratio de désendettement :

Années	2014	2015	2016
Ratio de désendettement (capital de la dette / produits de fonctionnement), exprimé en nombre d'années	14,7	7,9	6,3

Le tableau montre une amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui est passé de 14,7 ans à 6,3 ans entre 2014 et 2016.

III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Structure des effectifs:

Les effectifs devraient atteindre 144 postes permanents rémunérés avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 19 postes de catégorie B
- 118 de catégorie C
- 1 collaborateur de cabinet

Par filière :

- 36 agents de la filière administrative
- 66 agents de la filière technique
- 19 agents de la filière animation

- 4 agents de la filière sociale
- 5 agents de la filière culturelle
- 2 agents de la filière sportive

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de téléransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

Tableau d'évolution des effectifs 2014/2015/2016

	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaire	CDI Droit Public	CDD TC	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de Cabinet	
2014	135	10	8	3	1	1	158
2015	134	9	10	0	1	1	155
2016	131	7	5	3	1	1	148

Actuellement 4 agents titulaires sont en disponibilité.

Les effectifs entre 2014 et 2017 baissent de 10 postes.

Tableau de répartition des dépenses de personnels 2014/2015/2016

Libellés des comptes	2014		2015		2016	
		%		%		%
Rémunération principale	2 767 312,12	1,44%	2 812 312,27	1,63%	2 783 260,88	-1,03%
NBI, SFT	55 064,16	-0,35%	55 734,11	1,22%	58 701,09	5,32%
Régime indemnitaire	614 195,82	5,69%	604 899,28	-1,51%	564 675,09	-6,65%
Personnel non titulaire	720 831,70	7,96%	642 669,69	-10,84%	521 359,97	-18,88%
Charges et Cotisations	1 873 604,44	15,52%	1 823 186,22	-2,69%	1 761 989,19	-3,36%
COS	69 633,00	32,30%	59 188,05	-15,00%	56 228,65	-5,00%
	6 100 641,24		5 997 989,62	-1,68%	5 746 214,87	-4,20%

Entre 2014 et 2016, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 354 426,37 €, soit environ -6 %.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Les orientations 2017 sont les suivantes :

- Poursuivre les économies déjà engagées en 2015 et 2016 sur les charges de fonctionnement par la réduction des charges à caractère général et par la maîtrise de la charge salariale pour maintenir une capacité d'autofinancement ;
- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants ;
- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats ;
- Prévoir un niveau d'investissement plus ambitieux qu'en 2015 et 2016 pour soutenir les investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat ;
- Prévoir de contracter un emprunt limité à 500 000 € qui permet de poursuivre le désendettement engagé.

IV.1. RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ESTIMÉ

2016	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	1 678 951,45			200 000,03	1 678 951,45	200 000,03
Opérations exercice	1 632 887,11	2 882 556,57	8 973 303,05	10 499 907,55	10 606 190,16	13 382 464,12
TOTAUX	3 311 838,56	2 882 556,57	8 973 303,05	10 699 907,58	12 285 141,61	13 582 464,15
Résultat clôture	429 281,99			1 726 604,53		1 297 322,54
Restes à réaliser	206 154,64	79 346,00				
Résultat sur RAR	126 808,64					
Résultat définitif	556 090,63			1 726 604,53		1 170 513,90

Le résultat provisoire cumulé de l'exercice 2016 est de 1 170 513,90 €. Ce résultat sera affecté partiellement en fonctionnement et en investissement selon les équilibres budgétaires.

IV.2. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2017

IV.2. 1. FONCTIONNEMENT

L'hypothèse de transfert de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Grand Périgueux n'a pas été retenue dans les orientations budgétaires 2017 en raison de la date du transfert (1^{er} septembre 2017), des négociations et des calculs des coûts de transfert en cours.

Les recettes de fonctionnement

Des dotations d'Etat en baisse et un contexte budgétaire contraint.

Dotation globale de fonctionnement (1 632 241 en 2016 ; 15,7% de la section de fonctionnement) :

- La part forfaitaire de DGF devrait baisser de près de 92 380 € pour passer de 1 198 684 € en 2016 à 1 099 642 € (-8,26 %) en 2017 ;
- Les dotations de péréquation :
 - Dotation de Solidarité Rurale : 222 000 € en 2016 resterait stable en 2017
 - Dotation Nationale de Péréquation : 229 048 € en 2016 resterait stable en 2017

Autres recettes :

- Attribution de compensation : 736 442 € en 2017, soit une hausse de 21,55% par rapport à 2016 (605 947 €). Les attributions de compensations sont décomposées comme suit :
 - une base de 2016 : 605 947€
 - plus le foncier bâti transféré (3,74points de fiscalité) : 297 156 €
 - moins le contingent SDIS : 196 786 €
 - plus la fin du lissage du remboursement du transfert Petite Enfance : 45 388 €
 - moins le transfert de la compétence Emploi : 15 213 €
- Dotation de solidarité communautaire : 168 497 € en 2017, soit une hausse de 2,4% par rapport à 2016 (164 056 €) ;
- FPIC : actuellement compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité, les prévisions sont à prendre avec précaution. Selon le Grand Périgueux, la commune percevrait 155 000 € en 2017, (contre 169 391 € en 2016, soit une baisse prévisionnelle de -8,5% par rapport à 2016 avec une répartition Commune/Grand Périgueux de 55/45) ;
- Droits de mutation seront de l'ordre de 125 000 € par mesure de prudence la prévision 2017 devrait se situer au même niveau que le prévisionnel de 2016 ;
- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires est maintenu pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 53 000 €. La participation de la CAF au titre du à contrat enfance jeunesse 2016/2020 est estimée à 49 000 €.
- Une recette de cession foncière de 80 000 € avec la vente de la maison situé Place des Justes au bourg de Coulounieix.

- Une recette de vente de terrain de 300 000 € HT à EPARECA est à prévoir dans le cadre du projet du pôle artisanal du Boulevard Jean Moulin sous réserve de l'obtention d'un avis de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Accusé de réception en préfecture
02421240138420170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

La fiscalité directe locale (qui approchera les 62,5 % des recettes de fonctionnement).

Le budget 2017 serait construit sans augmentation des taux de fiscalité directe. Le produit fiscal attendu en 2017 est de 6 056 825 € soit une baisse de -5,2% par rapport à 2016.

Sont inclus dans le calcul :

- La hausse des bases nominales de + 0,4 %.
- La reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville.
- Une baisse 3,74 points du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties liée au transfert du contingent SDIS au Grand Périgueux qui se traduit pour la Commune par une baisse du produit fiscal de -296 096 € (calculé sur la base fiscale de 2016 et conformément à la délibération du Grand Périgueux).
- Les taux de taxe habitation et de la taxe foncière non-bâtie seront similaire à 2016.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela permettra à la commune d'une part « d'absorber » la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part de dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements.

Les charges courantes représentent 19,4 % des dépenses de fonctionnement en 2017. Elles seront en baisse de -13 % par rapport au BP 2016.

Les efforts de gestion seront poursuivis selon la stratégie financière à travers la maîtrise des moyens des services, la politique d'achat et le renouvellement des contrats et des marchés publics.

Les charges du personnel représentent 54,83 % des dépenses de fonctionnement au BP 2016 verront une baisse de près de 22 % au BP 2017 ;

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

- Les avancements d'échelon sont estimés à 19 959,78 € ;
- Les avancements de grade sont estimés à 15 000 € ;
- Augmentation du point d'indice au 01/02/2017 soit 15 116,04 euros/pour 11 mois pour les titulaires ; pour les contractuels indiciaires 14 736 euros/ pour 11 mois (total : 29 851,99)
- La garantie inflation (GIPA) est estimé à 2 500 € ;
- Hausse du SMIC 0,93%, hausse vieillesse du régime général 0,05%, hausse maladie régime général 0,05%, hausse des taux de cotisation à la retraite de 0,05 % CNRACL, de 0,12 % IRCANTEC (tranche A) et 0,2 % IRCANTEC (tranche B) ;
- FIPHFP : une dépense prévisionnelle de 4 000 €
- Non remplacement de départs à la retraite : - 24 573 € ;
- Diminution du régime indemnitaire à 514 217,14€ ; - 9% par rapport à 2016 du fait des départs en retraite et de la réforme PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations impliquant un transfert primes-points).
- Le nouveau contrat de prévoyance du personnel et assurance d'un montant de 90 496 € en hausse de 11 696 € par rapport à 2016 ;
- Œuvres sociales : les actions sociales confiées au Comité des Oeuvres Sociales (COS) sont estimées à 53 417,22 €, soit -5 % par rapport à 2016. A ce montant, il faut ajouter le coût des médailles et retraites de 2 973 €, ce qui porte la subvention du COS 2017 à 56 390,22 €.

Autres charges courantes

Le contingent du SDIS est transféré au Grand Périgeux à partir de 2017. Les autres charges courantes sont constituées de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS.

L'aide aux associations sera examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci.

Une provision de subvention de 110 000 € est prévue pour le budget de lotissement en cas de vente insuffisante des terrains.

	BP 2016	BP 2017	% 2016/2017
SDIS	198 000	0	/
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
CCAS	65 000	61 750	- 5 %
Lotissement Bellevue	0	110 000	/
Subventions aux associations	307 872 *	289 100 *	-6,1 %

*avec les mises à disposition de personnel

Les charges financières

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Les charges financières correspondent aux intérêts payés, aux intérêts Courus Non Échus (ICNE), et aux frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 360 000 € en 2017 après un réalisé de 355 348€ en 2016.

	2016	2017	% 2016/2017
Charges d'intérêts de la dette	370 000	360 000	- 2,70 %

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉPENSES ET DES RECETTES PRÉVUES EN 2017

NATURE	BUDGET 2016	OB 2017	Taux d'évolution
Recettes de fonctionnement	10 415 548	10 202 368	-2,0%
Dépenses de fonctionnement	8 941 013	8 435 485	-5,7%
Épargne de gestion (RF-DF)	1 474 535	1 766 883	19,8%
Intérêts de la dette	370 000	360 000	-2,7%
Épargne brute	1 104 535	1 406 883	27,4%
Capital de la dette	1 105 000	1 050 000	-5,0%
Épargne nette	-465	356 883	/

Ces chiffres sont provisoires et sont appelés à évoluer en fonction des notifications de l'État (dotations, fiscalité,...), des ajustements au niveau des charges de personnel (contractuels, remplacements, avancements de grade, ...), des ajustements des recettes et des dépenses concernant l'opération du pôle artisanal réalisé avec EPARECA et des ventes des terrains du Lotissement Bellevue.

IV.2. 2. INVESTISSEMENT

En 2016, l'intégralité des 500 000 € d'emprunts budgétés ont été mobilisés :

- 157 750 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux d'extension du cimetière Saint Augûtre.
- 342 250 € à la Banque Postale pour la réalisation des autres travaux d'investissement.

En 2017, les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2016 s'élevaient à la somme de 206 154,64 € seront repris dans le budget 2017

Accusé de réception en préfecture
624-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

- 179 571 € pour les travaux de cimetièrre,
- la somme restante se répartissant entre le mobilier, l'informatique et le programme Amelia.

Les recettes d'investissement en restes à réaliser 2016 seront repris sur le budget 2017 pour la somme de 79 346 €. Il s'agit de subventions prévues au titre des travaux du cimetière, et non encaissées dans l'attente de la fin de réalisation des opérations d'investissement par la Commune.

Les opérations d'investissement prévues en 2017 :

Le programme d'investissement 2017 est estimé à 1 166 478 € sans les restes à réaliser.

Voirie : 400 000 €

- Place des Justes et parvis Gérard Philippe : 180 000 €
- Marché à bon de commande : 220 000 €

Bâtiment : 210 000 €

- Acquisition des algécos du Centre Social Saint-Exupéry : 21 500 €
- Toiture de l'Église Saint-Michel située à Coulounieix bourg : 55 000€
- Goutières de l'Ecole maternelle Eugène Le Roy : 15 000 €
- Portes de l'Ecole maternelle Louis Pergaud : 10 000 €
- Reprise des fondations de l'Église Notre-Dame de l'Immaculée conception située à Chamiers : 35 000 €
- Démolition de la maison en raison des risques d'effondrement située 32 bis avenue du Maréchal Foch : 23 000 €
- Remplacement des verrières des ateliers des Services Techniques : 4 500 €
- Sonorisation et rideaux de la salle du Conseil municipal : 43 000 €
- Retour pour la plonge à la cuisine centrale : 3 000 €

Espaces publics : 211 000 €

- Végétaux : 15 000 €
- Rénovation des jeux des Ecoles et du parc des Izards : 50 000 €
- Installation des jeux à Pagot : 55 000 €
- Barrières au chemin des Izards et à l'Ecole Eugène Le Roy : 6 000 €
- Installation de sirènes dans les écoles : 10 000 €

- Eclairage public : 25 000 €
- Remplacement feux tricolores de circulation : 33 000 €
- Acquisition d'une armoire anti-feu pour l'État-civil : 3 000 €
- Filets pare-ballons pour le stade : 4 000 €
- Divers : 8 000 €

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Petits équipements : 17 702 €

- Autolaveuse : 3 400 €
- Tables et mange-debout : 1 400 €
- Praticables en aluminium : 1 350 €
- Petits matériels espaces verts (sécateurs, débroussailleurs, ...): 4 500 €
- Mobiliers pour les Ecoles (sièges en mousse, tapis, meubles d'imitation adaptés au moins de 3 ans, ...) : 2 600 €
- Petits matériels de restauration : 4 452 €
 - dont biberon 20L inox (700 €)
 - dont contenants inox et couvercles pour les repas à domicile (2 000 €)
 - dont pichets inox (792 €)
 - dont plats pour les entrées (960 €)

Matériel : 115 000 €

- Tondeuse autoportée : 35 000 €
- Camion Services Espaces verts : 35 000 €
- Camion Service Logistique : 45 000 €

Informatique : 30 000 €

Subventions d'équipement : 182 776 €

- SDE 24 : 80 000 €
- Amelia : 20 000 €
- EPARECA (pôle artisanal – boulevard Jean Moulin) : 82 776 €

Acquisition terrain et bâtiment de l'ex-magasin Mutant dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain : 130 000 €

TOTAL 1 296 478 €

Les financements des investissements en 2017 :

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20170317-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Emprunt :	500 000 €
Subventions :	119 000 €
FCTVA :	50 000 €
TLE :	20 000 €
Autofinancement :	607 778 €
TOTAL	1 296 478 €

Le budget prévisionnel est un budget de vérité et de stabilité :

- Vérité : car il montre que la première phase du mandat consacré au redressement financier et au rétablissement de l'autofinancement a été respectée.
- Stabilité : car il ouvre des perspectives d'avenir pour la deuxième phase en privilégiant les investissements structurants liés à l'amélioration du cadre de vie et à l'amorçage du Projet de Renouvellement Urbain.

PARTIE 2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 **DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Accusé de réception en préfecture
02/03/2017 17:03:17-201703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Le projet du budget 2017 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation : 131 500 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 40 700 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 19 700 €,
- Charges financières : 21 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 120 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 99 644,73 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2017 à 55 000 €.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 140 300,96 € seront prévues en crédits nouveaux, et sans réalisation d'emprunt pour divers travaux sur des regards et des branchements sur le territoire communal.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 99 644,73 € ainsi que le report du résultat positif de 2016 soit 23 772,74 €

PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 **DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE**

Accusé de réception en préfecture
2017031703178-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 18 (pour un montant de 366 000€), et 5 lots sont réservés par de potentiels acquéreurs dans l'attente confirmation de vente sous réserve de financement.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- commercialisation par le réseau de l'agence immobilière ORPI ;
- une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- Réunion d'information avec les constructeurs immobiliers en partenariat avec ORPI ;
- Opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- Mise à jour régulière de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site internet de la commune.

Le projet du budget 2017 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Travaux réseaux : 488,33 €,
- Impôts : 13 000 €,
- Charges financières : 36 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 264 000 €

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement. La section d'investissement fonctionne comme une fiche de stock.

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2017 à 102 732 €.